

Département de Saône-et-Loire
Commune de LA ROCHE VINEUSE

-0-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 6 MARS 2024

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 16
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 18

Date de convocation : 27 février 2024.

Date de publication : 19 mars 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le six mars à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Loïc COLTEL, Bernard FAVRE, Bernard COTTIN, Willy BONFY, Benoît MEILHAC, et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Corinne MERLIN, Marie-France AULAS, Laure SEYDOUX, et Sonia BLONDEAU.

Excusé(es) : Mme Sophie DUMONTEL a donné procuration à Mme Sonia BLONDEAU, M. Fabrice THERVILLE a donné procuration à M. Robert LUQUET, Mme Virginie THIVENT.

Absent(s) : Néant.

Secrétaire de séance : Mme Marie Claude POTTIER.

Objet : 2024/0603/015 – *Tableau de classement des voies – recensement des longueurs de voirie.*

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a été sollicité par M. Brazier de La Poste afin de faire un inventaire des voies sur la commune. Il rappelle que la longueur de la voirie classée dans le domaine public communal intervient dans la répartition de la dotation de solidarité rurale ainsi que dans la dotation globale de fonctionnement. Il présente ensuite à l'assemblée une proposition permettant de recenser la longueur de toutes les voiries communales.

Après discussion sur la nécessité et l'intérêt de cartographier les voies pour la commune, le Conseil municipal, décide :

- D'autoriser le maire à valider la proposition de Geoptis concernant le tableau de classement des voies.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2024.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.



Pour copie certifiée conforme
Le 11 mars 2024,
Le Maire, Robert LUQUET

